

La laïcité n'est pas une valeur à débattre, c'est un principe qui doit s'appliquer

A l'occasion du 110ème anniversaire de la loi de 1905, le Ministère a pris l'initiative de « faire du 9 décembre 2015 une grande journée de mobilisation dans les écoles et les établissements », invitant les personnels à « mobiliser la réflexion des élèves sur le sens du principe de laïcité ».

Dans une note adressée à tous les personnels, la Directrice générale de l'Enseignement scolaire rappelle que « la pédagogie de la laïcité est un des fondements de l'Enseignement Moral et Civique. » Voilà les enseignants à nouveau chargés de mettre en débat les valeurs, le « vivre-ensemble ». Les voilà exposés, une fois de plus, aux controverses, au pluralisme des « opinions, des convictions et des croyances », et à des conflits qui ne doivent pas rentrer dans l'école.

Les enseignants veulent instruire. Ils ne veulent pas se voir confier un rôle d'éducation, qui relève de la sphère privée, des familles.

Pour la FNEC FP FO, la laïcité, ce ne sont pas des valeurs à débattre mais une loi à respecter, celle de 1905. C'est la seule garantie de préserver l'école et ses personnels.

La Charte de la laïcité et les kits pédagogiques qui l'accompagnent ne sauraient masquer l'aggravation des attaques contre l'école publique qui, depuis la loi Debré jusqu'à la Loi Peillon, favorisent le communautarisme, y compris religieux, au sein de l'école.

Pour la FNEC FP FO, commémorer la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, c'est agir pour sauver l'École républicaine. C'est agir pour le retour à la loi de 1905, pour que « l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse ». Cela suppose des enseignants indépendants des groupes de pression, c'est-à-dire fonctionnaires de l'Etat, défendus par leur hiérarchie, ainsi que le strict respect de la laïcité de l'école.

Avec sa Confédération, la FNEC FP FO renouvelle son attachement au principe : « fonds publics à la seule école publique ». C'est pourquoi elle condamne la loi Debré qui les renie.